

Milano ou Milano

Supplément N. 4 cf. p. 7

Quatre différents groupes de familles de ce nom intéressent l'histoire vaudoise: 1° les Milano ou Minano, plusieurs desquels ont péri dans les massacres de Calabre.

2° ceux de Monasterolo, établis à la Cour au moins dès 1616, date du testament du prov. François feu Ambroise. Son fils subit un affreux martyre lors des massacres de 1655.

3° Epiviso Milano, de Verxol, résidant sur le territoire de Luserna en 1674, mari de Madeleine Frache.

4° Les Milano de Cardé.

Peut-être y a-t-il eu quelque relation de parenté entre ces diverses branches, mais les documents connus ne permettent pas de l'établir. La communauté des prénoms Antoine, Jean, Laurent semblerait indiquer à rapprocher ceux de Cardé et ceux de Calabre. Quelques réchappés de l'hécatombe de la Guardia auraient-ils recherché la protection des seigneurs de Cardé, ardents réformés?

J'ai parlé (1) de la florissante église de Cardé, dont les seigneurs durent émigrer en 1568 pour fuir le fanatisme des ennemis de l'Évangile. Mais, dès le 10 juin 1565, Emmanuel Philibert avait émané un édit destiné à purger de l'hérésie toutes les localités situées hors des vallées. Ses supplications des intéressés en avaient suspendu l'exécution. Le 27 octobre, in Cardé nella casa grande solita habitatione del signor Castellano (2) personnelmente costituiti Antonio Milano... Giovanni Milano, Margarita milassata del fu Giordano Milano... (3) tanto di Cardé come abitanti descritti della chiesa riformata... et al nome di detto luogo di Cardé et in abitanti descritti della chiesa riformata... et al nome anche delle luoro famiglie... deputano il Sr. Francesco della Torre maestro delle requeste della Serenissima Madonna moderna la Duchessa... in luoro procuratore a presentarsi avanti la prelata serenissima madama per ottenere per suo mezzo dal Ser. Principe et Sr. Duca facoltà permissione et licenza di poter habitar nelle case luoro, goder de luoro beni, trafficar et conversar nelli Stati di S. A. senza esser ricercati delle luoro confessione, quali intendono tener conforme alla pura parola d'Edoia et dottrina evangelica et questo non ostante l'edito di S. M. ... »

La réponse du duc, comme elles qu'il fit aux suppliques des réformés des autres localités, apparemment favorable, était si précieuse et accompagnée de tant de restrictions qu'elle était purement illusoire (4).

Et quand, en 1568, le départ de leurs seigneurs les priva de leurs protecteurs naturels, les réformés de Cardé durent se sentir comme les olives sur la branche. Mais ils ne faiblirent pas et, tout en restant le plus possible dans le patrimoine de leurs pères, ils étaient bien résolus à tout quitter plutôt que de renoncer à leur foi. Gilles (5) dit que « à Cardé, où bon nombre des habitants estoient de la religion, ils y estoient sous-tolérés cependant que leur comtesse, qui y estoit bien affectionnée, y fut; mais quand elle n'y fut plus, ils furent contraints d'aller à la messe, ou de quitter leurs maisons; la plupart se retira aux vallées. Il semble qu'ils purent encore

conservé la propriété de leurs biens pendant quelque temps, puisque en 1602, le capitaine Frache, en exposant les plaintes des Vaudois, rappelle « les confiscations de biens qu'on avoit fait contre ceux qui n'ont pas voulu abjurer la vraie religion, et tout fraischement à Cardé etc, des chassans les personnes hors de leurs maisons et biens (6) ».

Les pasteurs des vallées les visitaient autand qu'ils le pouvaient, mais c'était au péril de leur liberté et même de leur vie. A leur tour, les fidèles, leurs seigneurs en tête, bravant fatigues, moqueries et même des poursuites judiciaires, fréquentaient les cultes du val Luserna, surtout au temple du Ciabas, qui servait à la paroisse de St. Jean. Aussi est-ce à St. Jean que deux femmes ou filles Milano trouvèrent un époux.

J'ignore à quelle époque ils quittèrent Cardé et s'ils étaient établis à St. Jean des avant le premier de ces mariages, le seul qui intéresse directement notre famille.

(1) P. 7 (2) Bonello, qui est aussi un des signataires (3) et dix autres signataires (4) S. Pascal: Il Piemonte riform. e la politica di Emanuele Filiberto nel 1565 p. 56 (5) II p. 67 (6) Ib. p. 161 (7) Il y avait à St. Jean ou Luserna en 1563 un Jacopo de Milano, 1560 Jac. Meaglio de Milano.

En tous cas, Antoine, le signataire de la déclaration de 1565, mourut avant la célébration de ce mariage.

C'est donc le 3 mai 1577 que Marie, fille Antoine Milano, de Cardè et Guillaume Malanot, de G. Jean, signaient leur contrat de mariage par devant le notaire Pellizzoni. L'épouse apportait une dot de 800 florins.

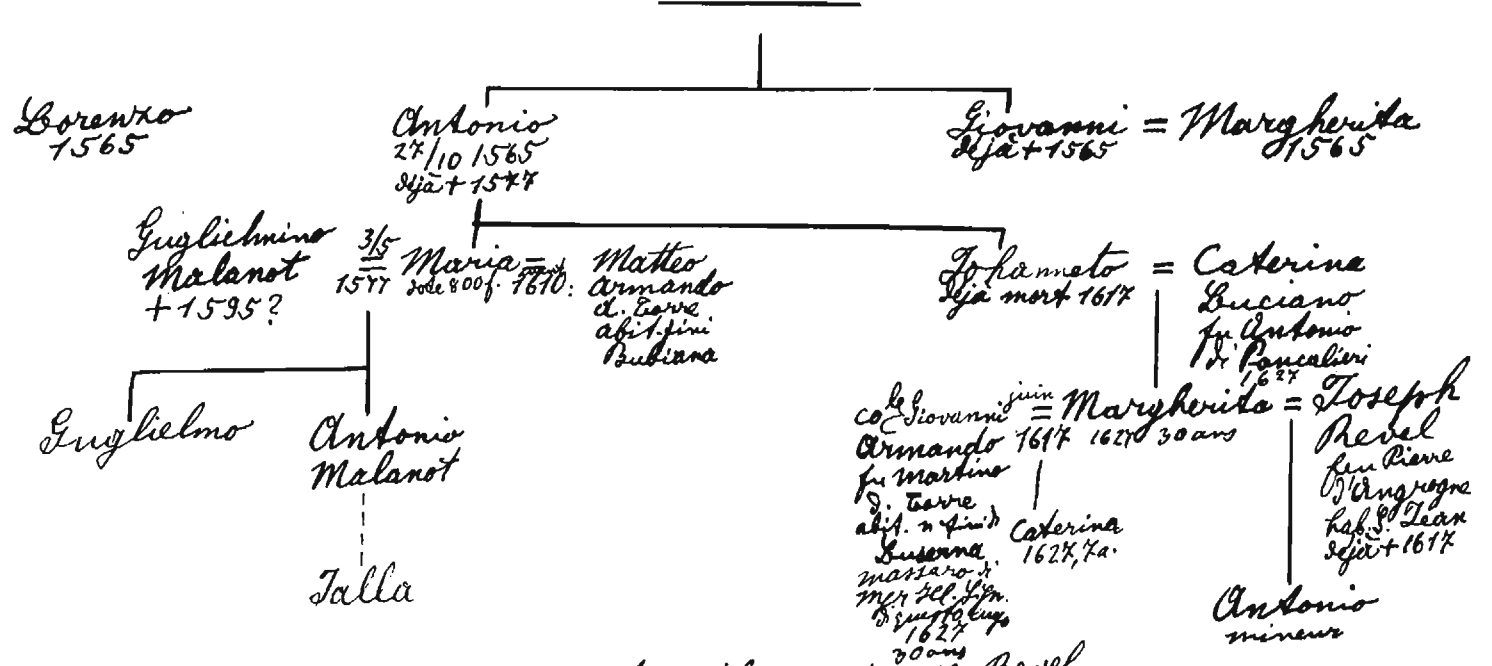
Voici un tableau résumant les données sur les Milano, de Cardè, établis aux Vallées. En voyant la répétition du nom d'Antoine chez le petit-fils de Giovannetto, ainsi que chez les Malanot, et Antoine Malanot choisi comme le frère du petit Antoine, on peut affirmer avec une quasi-certitude que Giovannetto était fils d'Antoine Milano et frère de Marie mariée Malanot. Giovanni, mort avant 1565, est marié de Marguerite, signataire du document, pouvait être le père d'Antoine. La filiation de Giovannetto est certifiée par acte du 25/10/1610.

En 1584, le visiteur apostolique constate que, à Cardè, sur 500 personnes en âge de communier, il y a 60 hérétiques, outre 20 catholiques qui ne communient pas.

Les fréquentes dévastations subies dans le passé avaient induit les seigneurs à repeupler leur fief en offrant des terres aux nouveaux habitants, et en maintenant plusieurs privilèges de leurs vassaux. Mais la campagne de Cardè eut à souffrir de nouveaux ravages, lors de la descente de Lediguères en 1592-95, au point que les paysans ne peuvent faire les semailles. Il s'en suivit une telle misère qu'à la fin du siècle la population était réduite à 450 âmes, y compris les enfants, au lieu des 500 adultes de 1594. C'est du réveil de l'intolérance religieuse, se retirèrent aux Vallées, sans en conservant leurs propriétés, qui leur furent ensuite iniquement séquestrées.

C'étaient, outre les Milano, des Alessandro, Arbaudo, Banchion, Bonello, Boca, Comba, Maeto, Magneto, Perono, Silvestro, Testa, noms qui, répétés au sein d'autres congrégations réformées du Piémont, attestent les étroites relations qu'elles entretenaient entre elles.

Aucun Milano ne figure plus à Cardè dans les documents postérieurs à moi connus.



Lors du 2^e mariage de Marguerite Milano, venue Reval, elle eut la tutelle de son petit Antoine à Antoine Malanot, sans doute comme son plus proche parent, tutelle qu'elle reprit, d'ailleurs, le 12 janvier 1618. Ce fait, et la répétition du nom Antoine chez l'enfant, sont des indices presque décisifs pour établir la parenté, que j'indique avec la réserve d'un (?).